

Panorama des associations sportives en Picardie

Janvier 2015

Marie DUROS – Cécile BAZIN – Jacques MALET

Sources :

- Les services du Journal Officiel pour le suivi régulier des créations d'associations
- Les services du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur
- La direction des études, des statistiques et de la prévision de l'ACOSS – URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan trimestriel et annuel de l'emploi associatif. Pour plus de précisions sur la méthodologie utilisée en matière d'emploi, se reporter à l'annexe 2.

Les chiffres sont ici présentés à l'unité près. Ils doivent être lus avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

I – Présentation générale du secteur associatif sportif en Picardie

A - Les créations annuelles d'associations, dont celles du sport

Tableau 1 : Créations d'associations dans le domaine sportif

	En 2011-2012	En 2012-2013	En 2013-2014	En moyenne annuelle sur 10 ans	Estimation annuelle sport sur 10 ans	Part des créations dans le sport
Aisne	369	364	400	380	86	23%
Oise	578	562	657	615	125	20%
Somme	496	439	547	505	102	20%
Région Picardie	1 443	1 365	1 604	1 500	313	21%
France entière	66 043	67 650	71 575	69 000	12 155	18%

Sources : Services du Journal officiel. Traitement R&S.

Au plan national, le nombre total des créations d'associations est en augmentation depuis deux ans, avec une accélération au cours de l'année 2013-2014. La Picardie échappe à ces tendances, avec une année 2012-2013 en léger repli, suivi d'une forte augmentation en 2013-2014. Au bilan, sur les deux

ans, la croissance est plus forte à l'échelle de la région qu'à l'échelle nationale. Les trois départements enregistrent une augmentation significative, notamment celui de l'Oise.

Au bilan sur 10 ans, il se crée environ 1.500 associations chaque année, dont 21% dans le secteur du sport (plus de 310 chaque année). Cette proportion est plus importante qu'en moyenne nationale (18%), que ce soit au niveau régional ou au niveau de chaque département.

La nomenclature du *Répertoire national des associations*, entrée en vigueur en 2007, propose 43 rubriques différentes sous le thème « sports », depuis l'arbitrage jusqu'aux activités de plein air ou encore la gestion d'équipements sportifs, en passant par une quarantaine de disciplines différentes. Le bilan des créations figure en annexe pour chacun des trois départements picards. Il est suivi de la répartition régionale et nationale, en pourcentages, qui montre notamment qu'il se crée un peu plus d'associations dans les domaines de l'équitation (+8%) et du tir à l'arc, tir à balle, ball trap... (+4%)

B – Combien d'associations sportives aujourd'hui ?

Méthodologie : Personne ne peut avancer un chiffre avec certitude : on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de fin d'activité ou de mise en sommeil. Nous procédons donc par estimation à partir de quatre critères complémentaires, maîtrisés, et mesurés dans chaque département, à partir de nos travaux et de ceux qui sont effectués par le Centre d'économie de la Sorbonne :

=> Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national

=> Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement

=> Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement

=> La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport

Le nombre total des associations en Picardie, toutes activités confondues, est ainsi estimé entre 29.000 et 31.000, en 2014.

Le nombre total des associations sportives est estimé entre 6.000 et 6.800. Cette fourchette est assez large, dans la mesure où il existe de petites associations actives dans le domaine du sport, qui ne sont pas forcément répertoriées par les fédérations. En effet, nombre d'associations se créent et se développent, essentiellement en matière de sports-loisirs, sans lien avec les fédérations habilitées et sans besoins particuliers de reconnaissance ou de soutien de la part des services de l'Etat.

Pour approcher ces associations, notre estimation est construite à partir de trois repères complémentaires : la proportion des créations sur une longue période, les travaux publiés par V. Tchernonog en 2013, et notre coopération avec *Fédération Asso1901* qui recense les associations vivantes. Le tableau suivant montre ainsi les écarts entre le nombre de clubs officiellement répertoriés, et la fourchette estimée de l'ensemble de ces associations actives dans le domaine du sport.

Tableau 2 : Estimation du nombre d'associations sportives

	Estimation totale R&S		Estimation R&S dans le sport		Nombre de clubs en 2013 (1)
Aisne	7 500	8 500	1 600	1 800	1 243
Oise	11 700	12 700	2 400	2 700	1 936
Somme	9 500	10 600	2 000	2 300	1 658
Région Picardie	29 000	31 000	6 000	6 800	4 837

Sources : Croisements et traitements R&S. (1) Recensés par le ministère en charge des sports.

Au bilan, le nombre de clubs recensés au niveau de la région, de l'ordre de 4.800 en 2013, représente environ 75% d'un périmètre plus large, plus difficile à approcher, mais qui concerne des associations bel et bien actives dans le domaine du sport, ou en lien étroit avec ce secteur. Les dirigeants du sport peuvent afficher cet ensemble, estimé entre 6.000 et 6.800 associations en Picardie, et s'en prévaloir.

C – Quelques caractéristiques des clubs aujourd'hui

Le tableau suivant s'appuie sur les données issues du dernier recensement annuel effectué auprès des fédérations sportives agréées. Il permet de présenter le nombre de clubs pour 1.000 habitants, dans chacun des départements, ainsi que leur taille moyenne, exprimée en nombre de licenciés.

Tableau 3 : Clubs et licences sportives des fédérations agréées

	Nombre de clubs	Clubs pour 1000 habitants	Licenciés par club
Aisne	1 243	2,3	78
Oise	1 936	2,4	100
Somme	1 658	2,9	73
Région Picardie	4 837	2,5	84
France	167 086	2,6	96

Source : Ministère en charge des sports – Données 2013.

La densité des clubs (nombre de clubs pour 1000 habitants) en Picardie est proche du repère national. La taille moyenne des clubs est en revanche moins élevée (84 licenciés par club en Picardie pour 96 en moyenne nationale).

Les départements présentent quelques spécificités : la Somme se caractérise par une densité de clubs plus importante, avoisinant 3 clubs pour 1000 habitants, et une taille moyenne peu élevée ; dans l'Oise, la présence de clubs de taille importante porte le ratio moyen à 100 licenciés par club ; l'Aisne s'écarte des repères nationaux, avec une densité de clubs un peu plus faible et un nombre moyen de licenciés inférieur à 80.

Le tableau suivant permet de montrer comment a évolué le nombre des licenciés, au cours des années récentes.

Tableau 4 : Evolution du nombre de licences sportives

	Aisne	Oise	Somme	Picardie	France
Nombre de licences en 2009	99 610	189 158	131 071	421 724 (1)	15 548 001
Evolution 2009-2010	0,2%	- 0,8%	2,7%	0,8%	0,9%
Evolution 2010-2011	- 4,7%	- 0,8%	- 0,1%	- 2,0%	- 0,4%
Evolution 2011-2012	0,6%	- 0,1%	- 3,9%	- 1,3%	0,7%
Evolution 2012-2013	1,4%	4,1%	- 6,6%	0,1%	1,9%
Nombre de licences en 2013	97 084	193 641	120 682	411 407	15 620 988

Source : Ministère en charge des sports. (1) 1885 licences de sport universitaire n'avaient pas été réparties par département en 2009. Elles figurent cependant dans le total régional.

L'année 2011 a été marquée par un repli du nombre de licences, dans la plupart des régions, se traduisant par une baisse de 0,4% au plan national. L'Aisne a été particulièrement touchée, enregistrant un recul de 4,7%. La situation s'est ensuite redressée dans le département, jusqu'à retrouver une évolution annuelle proche du repère national entre 2012 et 2013.

Au cours de la même année, l'Oise enregistre une forte augmentation du nombre de licences, après 3 années plus tendues. Dans la Somme, le recul s'accélère depuis 2011, pour atteindre -6,6 % en 2013.

Au bilan, entre 2009 et 2013, la région aura perdu 10 300 licences environ.

En ce qui concerne la stabilité des clubs sportifs, une approche menée au plan national sur deux décennies (1993-2003 et 2001-2011)¹ permet d'observer une plus grande stabilité d'une période à l'autre. On retrouve le même mouvement dans l'Oise et la Somme, alors que dans l'Aisne, la proportion de clubs ayant fusionné ou disparu a légèrement augmenté au cours de la période récente.

Avant d'aborder la deuxième partie de ce panorama consacrée à l'emploi, précisons que les clubs recensés par les fédérations, présentés précédemment, sont très majoritairement animés exclusivement par des dirigeants et des acteurs bénévoles. En effet, la proportion de clubs sportifs recensés par les services de l'Etat employant des salariés, est de seulement 20%, dans la région Picardie, contre 18% en moyenne nationale. Cette proportion varie significativement de 17% dans l'Aisne et la Somme, à 24% dans l'Oise.

II - L'emploi dans les associations sportives de Picardie

Les données utilisées proviennent des bases de l'ACOSS-URSSAF (régime général) et de la MSA (régime agricole), issues des bordereaux récapitulatifs de cotisations. Les définitions et précisions méthodologiques figurent en annexe. Les traitements sont effectués par l'équipe de Recherches & Solidarités.

A – Vue d'ensemble

Sont ici pris en référence les associations recensées sous les codes APE 9311Z *Gestion d'installations sportives*, 9312Z *Activités de clubs de sport*, 9313Z *Activités de centre de culture physique*, 9319Z *Autres activités liées au sport* et 8551Z *Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs*².

En Picardie, ils étaient près de 1000, en 2013.

Tableau 6 : Associations employeurs dans le sport

Activités d'après les codes APE		Départements			Total région
		Aisne (02)	Oise (60)	Somme (80)	
Activités sportives	Régime général	197	457	278	932
	Régime agricole	9	11	10	30
Sous-total Activités sportives		206	468	288	962
Enseignement de disciplines sportives	Régime général	4	6	5	15
	Régime agricole	3	4	4	11
Total général		213	478	297	988

Sources : Données 2013 ACOSS-URSSAF – MSA - Traitement R&S

¹ Le sport est le seul secteur qui permette d'apprécier la stabilité du tissu associatif à partir des créations d'associations publiées au Journal officiel et du suivi des clubs par les services de l'Etat et les fédérations. Un ratio est obtenu à partir du nombre de clubs recensés il y a 10 ans, du nombre de clubs créés en 10 ans et du nombre de clubs existant dix ans après. Il permet d'apprécier le nombre de clubs ayant disparu ou fusionné avec un autre club.

² Voir en annexe les activités prises en compte pour chaque code APE.

Les établissements d'enseignement sont présentés ici à titre indicatif. Ils sont au nombre de 26 pour l'ensemble de la région, dont une part significative relève du régime agricole de sécurité sociale.

Le développement qui suit porte sur les 962 établissements regroupés sous la dénomination « *activités sportives* », qu'ils relèvent du régime général ou du régime agricole. Ces derniers, une trentaine dans la région, occupent près de 400 salariés dont 70% sont situés dans le seul département de l'Oise, et ont distribué 6,2 milliards d'euros de salaire en 2013. L'Oise se distingue également de ses deux voisins par le nombre d'associations sportives employeurs sur son territoire : environ 470, représentant près de 50% des associations picardes. Soit, significativement plus qu'en termes de population (42%).

Pour mieux situer le poids du secteur associatif dans le domaine sportif, retenons qu'il représente 66% des emplois du secteur privé (hors administration), et que le secteur lucratif (sous statut de sociétés commerciales le plus souvent) ne représente que 34%.

B – Les activités sportives par département

Le tableau suivant présente les données de l'emploi pour les seules associations exerçant des activités sportives (hors enseignement), régime général et régime agricole confondus³. Il indique le nombre de clubs employeurs par département, leur taille moyenne, en nombre de salariés, ainsi que le salaire moyen annuel par tête, dans la dernière colonne.

Tableau 7 : L'emploi dans les associations sportives par département

	Associations employeurs	Effectifs salariés	Taille moyenne	Masse salariale annuelle (en €)	Salaire annuel moyen par tête SMPT (en €)
Aisne	206	334	1,6	3 953 600	11 837
Oise	468	1155	2,5	16 182 900	14 011
Somme	288	618	2,1	8 531 300	13 805
Picardie	962	2107	2,2	28 667 800	13 606
<i>France entière</i>	<i>29 500</i>	<i>77 700</i>	<i>2,6</i>	<i>1 178 347 000</i>	<i>15 160</i>

Sources : Données 2013 ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S

Près de la moitié des clubs employeurs sont donc implantés dans l'Oise, 30% sont dans la Somme et 20% environ se situent dans l'Aisne. Avec un peu plus de deux salariés en moyenne par association employeurs, la Picardie se situe un peu au-dessous de la moyenne nationale (2,2 contre 2,6). Les différences sont assez importantes entre l'Aisne, dont le nombre de salariés s'élève en moyenne à 1,6, et l'Oise où il se situe à 2,5. Cela peut être rapproché de la taille moyenne des clubs de ce département, constatée plus haut.

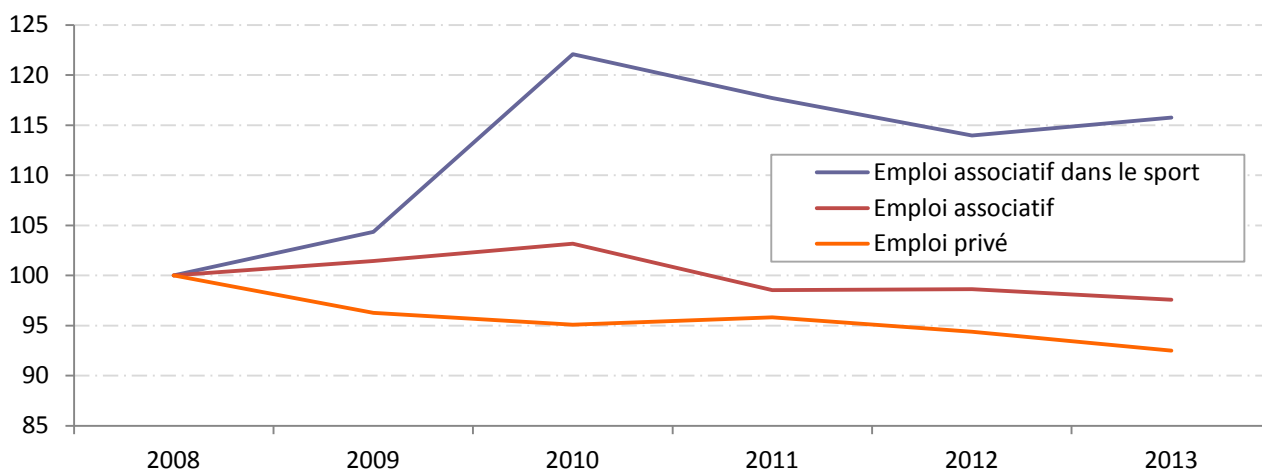
C'est également dans l'Oise que le salaire moyen annuel est le plus élevé, sans grande différence avec la Somme. Légèrement inférieur au ratio national (15 160 euros), il dépend de la taille des clubs et du temps de travail hebdomadaire, très variable selon les clubs.

³ Le bilan de l'emploi actualisé à l'année 2014, sera disponible un peu avant l'été 2015.

C – Evolution régionale de l'emploi associatif dans le sport

Un premier graphique permet de confronter l'évolution régionale du nombre de salariés dans les clubs sportifs, dans les associations, et dans l'ensemble du secteur privé.

Graphique 1 : Evolution comparée de l'emploi en Picardie



Sources : ACOSS-URSSAF – MSA - Traitement R&S

Ce graphique, construit en base 100, à partir de l'année 2008, marquée par la crise économique toujours présente, montre que le secteur du sport a réussi à progresser, tout particulièrement par rapport à l'ensemble du secteur privé, mais aussi par rapport à l'ensemble de l'emploi associatif.

L'année 2010 a marqué un très net bond en avant : une progression de près de 20% du nombre de salariés, plus forte que la progression nationale qui a été un peu supérieure à 10%. Le retrait qui a suivi, en 2011 et 2012, est assez relatif.

Suit un graphique complémentaire présentant l'évolution de l'emploi dans les clubs sportifs de chaque département, au regard de la courbe nationale.

Graphique 2 : Evolution de l'emploi associatif sportif dans les départements picards



Sources : ACOSS-URSSAF – MSA - Traitement R&S

L'Aisne enregistre une croissance parallèle à l'évolution nationale, mais avec une plus forte ampleur en 2009 et 2010. Les deux autres départements ont vu leurs effectifs salariés augmenter d'une manière similaire à la courbe nationale, en 2009 et 2010, mais avec un retrait un peu plus marqué, ensuite, pour ce qui concerne l'Oise.

Annexes

1 - Répartition des inscriptions des créations d'associations dans le domaine sportif depuis 2007

	Aisne	Oise	Somme	Picardie	Picardie (en %)	France (en %)
Arbitrages	0	0	0	0	0%	0%
Associations multi-sports locales	21	22	31	74	4%	4%
Associations multi-sports scolaires ou universitaires	5	5	21	31	2%	3%
Associations multi-sports d'entreprises	3	1	4	8	0%	1%
Handisport	2	2	4	8	0%	1%
Athlétisme (triathlon, pentathlon, footing, jogging)	15	15	4	34	2%	1%
Aviron, canoë kayak (aviron, rafting, canoë kayak, joutes)	0	1	4	5	0%	0%
Badminton (badminton, squash, pelote basque)	5	6	8	19	1%	1%
Boules (pétanque, boules)	20	20	17	57	3%	2%
Bowling	1	3	2	6	0%	0%
Danse sportive (danse sportive, hip hop, claquettes)	7	40	12	59	3%	2%
Équitation (équitation, hippisme, course camarguaise, landaise)	38	67	43	148	8%	5%
Escalade, montagne (escalade, spéléologie, via ferrata...)	0	7	5	12	1%	1%
Escrime	1	2	0	3	0%	0%
Basket-ball	8	5	5	18	1%	1%
Handball	9	4	7	20	1%	1%
Football (football, futsal)	57	83	56	196	10%	9%
Rugby (rugby à 13, à 15)	2	3	4	9	0%	2%
Volley ball (volley, beach volley)	3	3	2	8	0%	1%
Autres sports collectifs (base ball, hockey, football américain)	4	4	4	12	1%	1%
Hockey sur glace, sports de glace	2	2	5	9	0%	0%
Nautisme, glisse sur eau (ski nautique, surf, char à voile)	0	3	2	5	0%	1%
Golf	0	4	3	7	0%	1%
Gymnastique (gymnastique, yoga)	43	46	30	119	6%	6%
Haltérophilie	2	2	0	4	0%	0%
Marche sportive (randonnée pédestre, raid, course orientation...)	17	27	20	64	3%	4%
Musculation (culturisme, musculation)	9	1	3	13	1%	0%
Natation - Baignade (natation, plongée)	5	5	8	18	1%	1%
Roller, skate	2	6	2	10	1%	1%
Sports aériens (avion, planeur, ULM, parachutisme)	5	9	5	19	1%	1%
Judo	8	6	7	21	1%	1%
Sports de combat (boxe, kick box, boxe thaï, lutte)	23	26	14	63	3%	3%
Autres arts martiaux (karaté, aikido, taekwondo)	28	51	30	109	6%	7%
Sports de neige et sports de montagne	0	1	2	3	0%	1%
Sports mécaniques (sport automobile, moto, trial)	120	151	129	400	21%	22%
Tennis (tennis, longue paume)	6	13	6	25	1%	1%
Tennis de table (tennis de table, ping-pong)	7	7	11	25	1%	1%
Tir (tir à l'arc, tir à balle, ball trap)	38	20	18	76	4%	2%
Cyclisme (cyclisme, vélo, VTT, cyclotourisme)	18	38	25	81	4%	4%
Voile (voile, dériveur, planche à voile)	2	2	4	8	0%	1%
Gestion d'équipements sportifs, organisation de rencontres sportives, clubs de supporters	14	13	15	42	2%	2%
Associations pour la promotion du sport, médailles, mérite sportif	5	11	6	22	1%	3%
Activités de plein air (dont saut à l'élastique)	16	18	12	46	2%	2%

2 - Définitions et précisions méthodologiques sur l'emploi

- **Une unité de compte : l'établissement**

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises.
- Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.
- Alors que pour les données antérieures à 2009, était considéré comme actif pour une année donnée, tout établissement présent au moins un trimestre de l'année, il est désormais compté au prorata du nombre de trimestres d'activité : 0,25 pour un trimestre, 0,50 pour deux trimestres...

- **La notion d'emploi**

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

- **Le secteur concurrentiel**⁴ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

- **La masse salariale totale ou l'assiette déplafonnée** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

- **Le champ de l'étude**

L'observation des associations employeurs par secteur d'activités porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221) et les associations intermédiaires (9222).

L'analyse par secteur d'activités s'appuie sur la nomenclature d'activité française (NAF) révisée en 2008. Les activités sportives sont identifiées par les codes APE 9311Z *Gestion d'installations sportives*, 9312Z *Activités de clubs de sport*, 9313Z *Activités de centre de culture physique*, 9319Z *Autres activités liées au sport*. Les activités d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs sont mentionnées à titre d'information, elles sont repérées par leur code APE 8551Z.

⁴ Il s'agit bien ici de salariés, non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.

Plus précisément figurent sous chaque code APE, les activités suivantes (source INSEE) :

9311Z Gestion d'installations sportives :

- l'exploitation d'installations destinées à accueillir des manifestations sportives, couvertes ou non couvertes, avec ou sans tribunes ou enceintes réservées aux spectateurs :

- . stade de football, hockey, cricket, rugby
- . pistes de courses pour voitures, chiens, chevaux
- . piscines
- . stades d'athlétisme
- . terrains et stades pour les sports d'hiver
- . stades de hockey sur glace
- . salles de boxe
- . terrains de golf
- . bowlings

- l'organisation et la gestion d'activités sportives en salle ou en plein air pour des professionnels ou des amateurs par des organisations disposant de leurs propres installations

9312Z Activités de clubs de sport :

- . clubs de football
- . clubs de bowling
- . clubs de natation
- . clubs de golf
- . clubs de boxe
- . clubs de sports d'hiver
- . clubs d'échecs
- . clubs d'athlétisme
- . clubs de tir, etc.

9313Z Activités de centre de culture physique :

- les clubs et centres de culture physique et de musculation

9319Z Autres activités liées au sport :

- les activités des producteurs ou promoteurs d'événements sportifs, disposant ou non de leurs propres installations
- les activités des sportifs professionnels, des arbitres, des juges, des chronométreurs, etc.
- les activités des ligues sportives et organismes de réglementation
- les activités liées à la promotion de manifestations sportives
- les activités des écuries de chevaux de course, des chenils de lévriers de course et des écuries de voitures de course
- l'exploitation de réserves pour la pêche et la chasse sportive
- les activités des guides de montagne
- les activités de soutien à la pêche et à la chasse sportives ou récréatives

8551Z Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs :

- la formation sportive (base-ball, basket-ball, cricket, football, etc.)
- les camps offrant une formation sportive
- les cours de gymnastique
- les cours d'équitation donnés dans des académies ou écoles
- les cours de natation
- les instructeurs de sports, professeurs et entraîneurs professionnels indépendants
- les cours d'arts martiaux
- les cours de jeux de cartes (comme le bridge)
- les cours de yoga